

A5c/ 327 /21

## DECISION PORTANT DÉLÉGATION

### LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU le Code de la santé publique,
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- VU le décret du Président de la République, en date du 17 août 2020, portant nomination de Monsieur Michaël GALY comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- VU la décision DG/SP A6a/326/21 du 25 mai 2021 portant affectation de Madame Juliette ANDRES, Directrice adjointe,
- VU la décision A6a/527/19 du 9 juillet 2019 portant affectation de Monsieur Rodolphe SOULIE, Directeur adjoint,
- VU la décision A6a/223/19 du 13 mars 2019 portant affectation de Monsieur Julien HENNINGER, Directeur adjoint,
- VU la décision n° A6a/1540/00 du 15 septembre 2000 portant affectation de Monsieur Jacques CHANEZ, Directeur adjoint,
- VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 15 février 2021,

DECIDE

#### **Article 1 :**

La présente décision annule et remplace les décisions DG/SP A5c/400/20 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et DG/SP A5c/402/20 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 donnant respectivement délégation de signature aux membres de l'équipe de direction du pôle de gestion des opérations et des projets et aux membres de l'équipe de direction de la direction des affaires juridiques, par le Directeur Général.

#### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Madame Juliette ANDRES, Directrice adjointe en charge du Secrétariat Général, pour signer, en ses lieu et place, tout acte ou décision relevant de la gestion de son pôle et des secteurs qui s'y rattachent, à l'exclusion des marchés, commandes et liquidations supérieurs au montant de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes.

#### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Monsieur Rodolphe SOULIE, Directeur adjoint en charge des Opérations, pour signer, en ses lieu et place, l'ensemble des actes et décisions relevant de la Direction des opérations, à l'exclusion des marchés, commandes et liquidations supérieurs au montant de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes.

En l'absence de Madame Juliette ANDRES, Directrice adjointe chargée du Secrétariat Général, Monsieur Rodolphe SOULIE, Directeur adjoint, est habilité à signer l'ensemble des actes et décisions relevant de la gestion du Secrétariat Général et des secteurs qui s'y rattachent, dans les limites mentionnées à l'article 2 de la présente décision.

#### **Article 4 :**

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Monsieur Julien HENNINGER, Directeur adjoint chargé des affaires juridiques, pour signer, en ses lieu et place, l'ensemble des actes et décisions relevant de la direction des affaires juridiques, à l'exclusion :

- des marchés, commandes et liquidations supérieurs au montant de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes,
- des contrats d'assurance.

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Monsieur Julien HENNINGER pour signer les décisions d'octroi ou de refus d'octroi du bénéfice de la protection prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

#### **Article 5 :**

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Monsieur Jacques CHANEZ, adjoint au directeur adjoint chargé des affaires juridiques, pour signer, en son lieu et place, l'ensemble des actes et décisions relevant de la direction des affaires juridiques, à l'exclusion :

- des marchés, commandes et liquidations supérieurs au montant de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes,
- des contrats d'assurance,
- des décisions d'acceptation ou de refus d'indemnisation des dommages corporels autres que ceux limités aux bris dentaires.

#### **Article 6 :**

Monsieur Julien HENNINGER est habilité à signer au nom de l'établissement toute requête, mémoire et acte de procédure devant toute juridiction, et pour représenter l'institution lors de toute audience juridictionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien HENNINGER, Directeur adjoint, Madame Juliette ANDRES, Directrice adjointe, coordinatrice du Secrétariat Général, et Monsieur Rodolphe SOULIE, Directeur adjoint, sont habilités à signer au nom de l'établissement toute requête, mémoire et acte de procédure devant toute juridiction ou à l'occasion de toute procédure juridictionnelle.

Madame Evangeline PERSONENI, Directrice adjointe, Madame Judith VARIN, Madame Caroline MC CANN et Monsieur Thaddée LEHN sont également habilités à représenter l'établissement lors de toute audience juridictionnelle.

#### **Article 7 :**

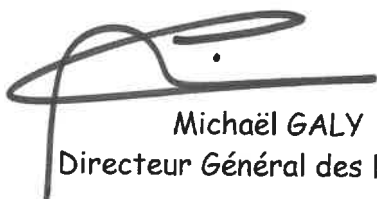
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Juliette ANDRES, Directrice adjointe, coordinatrice du Secrétariat Général, et de Monsieur Rodolphe SOULIE, Directeur adjoint, Directeur des Opérations, délégation de signature est donnée à Monsieur Julien HENNINGER, Directeur adjoint, et à Monsieur Jacques CHANEZ, Directeur adjoint, pour signer les actes relatifs au Secrétariat Général et à la Direction des Opérations, dans les limites mentionnées aux articles 2 et 3 de la présente décision.

#### **Article 8 :**

Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, Madame Juliette ANDRES, Directrice adjointe, coordinatrice du Secrétariat Général, Monsieur Rodolphe SOULIE, Directeur adjoint, Monsieur Julien HENNINGER, Directeur adjoint, et Monsieur Jacques CHANEZ, Directeur adjoint, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 9 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned above the printed name and title.

Michaël GALY  
Directeur Général des H.U.S.

**Copies :**

- J. ANDRES / R. SOULIE / J. HENNINGER / J. CHANEZ
- Cabinet de la DG
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. LE DOUCE, TP HUS
- BAC